

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2014

Nos réf : HB/MCR

Présents : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.

Excusés :

- GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
- NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie,
- SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian,
- GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Christian BEDEZ** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 18 septembre n'appelle aucune observation.

Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Délibération définissant le nouveau cadre d'emploi bénéficiaire de l'astreinte hivernale

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire rappelle la délibération n° 14/2006 du 24 mars 2006 concernant la mise en place de l'astreinte pour assurer la viabilité hivernale sur la commune de Bavans, et notamment son indemnité.

Une mise à jour est nécessaire du fait que le cadre d'emploi des agents techniques n'existe plus.

Il convient de désigner et définir dorénavant le cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise, dont les chauffeurs poids lourds font partie. (cf § X : CR Commission Finances – Administration générale – Gestion du Patrimoine)

Mourad MAKSOUH pose la question sur le mode opératoire de la mise en place de l'astreinte. Il fait remarquer que les agents auront une perte sèche sur leur rémunération par rapport à ce qu'ils percevaient l'année dernière.

Madame le Maire stipule bien que cette délibération ne concerne que le cadre d'emploi. Le mode opératoire a changé, les agents ne sont d'astreinte qu'en fonction des alertes météorologiques.

Mourad MAKSOUH : « Ce n'est pas clair »

VOTE : 21 POUR, 6 CONTRE, 0 ABSTENTION.

II – Délibération concernant le nouveau contrat de vente de repas livrés aux écoles primaire et maternelle et au multi-accueil

– rapporteur David GRISEY ☞

David GRISEY présente le contrat de vente avec l'ADAPEI du Doubs.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

Jean-Pierre LOUYS : « Y aura-t-il toujours un Conseil de crèche et de restauration ? »

David GRISEY : « Le Conseil de crèche a déjà eu lieu, celui de la restauration est en préparation »

III – Délibération concernant la convention de transport aller/retour des enfants de la restauration scolaire de l'école élémentaire Claire Radreau – et avenant n°1

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire présente la convention avec KEOLIS PAYS DE MONTBELIARD et l'avenant n°1.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV – Délibération concernant la convention de vérifications techniques et électriques des bâtiments communaux (rééquilibrage du coût annuel et renégociation des tarifs).

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire présente la nécessité de cette convention avec SOCOTEC pour un coût de 1 800 € par an sur 3 ans, contre 3 188 € par an auparavant.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

V – Délibération approuvant la rétrocession de la parcelle « Zaoui » section AE n°110, de l'Établissement Public Foncier à la Commune de Bavans

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire fait un rappel de l'opération d'achat d'un terrain dit « ZAOUÏ » sur la commune de Bavans (cf § X : CR Commission Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière).

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VI – Délibération concernant le concours du receveur municipal et l'attribution d'une indemnité de conseil

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire présente le nouveau receveur municipal : Madame PARTENSKY. Il n'y aura pas de changement par rapport au montant de l'indemnité de conseil voté au budget 2014, soit 850 €.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VII – Délibération concernant la forêt communale : assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2014-2015

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire fait part de la nécessité de valider la proposition de l'ONF par une délibération. (cf § X : CR Commission Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière).

Mourad MAKSOUÏ : « Pourquoi avoir changé de mode opératoire par rapport à ce qui se faisait l'année dernière ? Cette façon de voir les choses est beaucoup moins rentable ! »

Jean-Pierre LIPSKI : « Lors d'une réunion avec l'ONF, ce choix a été fait »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VIII – Délibération concernant la convention d'éditions gratuites de la revue municipale 2015 et du plan de ville

– rapporteur Bernard DURY ☞

Bernard DURY fait un tour d'horizon sur les contacts qu'il a établis avec la société COM'UNE dès juin 2014.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IX – Délibération concernant une demande de subvention DETR pour l'achat de matériel informatique

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ☞

Madame le Maire expose :

L'État a lancé un programme de dématérialisation des échanges des documents et des données depuis 2005.

Les logiciels actuels (WMagnus) utilisés par notre service administratif ne permettent pas la mise en place de ce programme. Une migration est donc nécessaire auprès des logiciels e.magnus (Berger Levrault).

Le Conseil Général du Doubs prend en charge la fourniture des logiciels et la maintenance associée.

Mais le matériel informatique n'est plus suffisamment « puissant », il est nécessaire d'acquérir deux ordinateurs suivant les préconisations du département.

L'estimation du matériel s'élève à 2 438,00 € HT.

Le matériel sera mis à la disposition du CCAS. Ce dernier ne peut percevoir de subvention. La Mairie procède à l'achat et diminuera d'autant la subvention au CCAS. (cf § X : CR Commission Finances – Administration générale – Gestion du Patrimoine)

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

→ COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PATRIMOINE »

séance du 1^{er} décembre 2014

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Personnel

- Demandes d'intégrations :

Adjoint administratif service mairie → adjoint animation - pôle enfance/jeunesse/bâtiments

Adjoint technique pôle enfance/jeunesse/bâtiments → adjoint animation pôle enfance/jeunesse/bâtiments pour faciliter l'obtention de la VAE (Validation des Acquis).

- Demande renouvellement disponibilité : adjoint technique ateliers municipaux.

↳ Attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (Centre de Gestion) qui aura lieu le 17/12/2014 pour ces trois dossiers.

- Demande promotion interne pour 2015 : Brigadier Chef Principal → Chef de service de Police Municipale : un départ en retraite le 01.08.2015 pour cet agent est possible. Un dossier de promotion interne a été établi et présenté à la C.A.P. Lors de sa séance du 22/10/2014, celle-ci n'a pas pu statuer car il n'y a pas de possibilité de nomination dans ce grade. En effet, 3 recrutements dans les collectivités affiliées au Centre de Gestion sont nécessaires pour permettre de nommer un fonctionnaire au titre de la promotion interne. Il n'y a aucun autre moyen légal pour accéder au cadre d'emploi supérieur.

- Demande retraite : adjoint administratif 2^e classe - service ateliers municipaux/mairie le 01/03/2015.

- Arrêts de travail :

▪ Accident du travail :

○ 1 adjoint technique ateliers municipaux : a demandé sa reprise à Temps Partiel Thérapeutique.

Son dossier sera soumis pour avis à la Commission de réforme dont la réunion du 18/12/2014 est reportée en janvier 2015 (du fait des élections professionnelles du 04 décembre 2014).

Ses arrêts de travail devront être prolongés sauf si sa reprise peut s'effectuer à temps complet (avis du médecin).

○ 2 adjoints techniques pôle enfance/jeunesse/bâtiments dont un agent qui présente des rechutes les vendredis et un agent qui a repris ses fonctions le 01/12/2014.

▪ Maladies :

○ 1 adjoint animation pôle enfance/jeunesse/bâtiments : saisie du Comité Médical pour avis concernant la prolongation de la maladie au-delà à 6 mois (arrêt de travail du 30/06/2014 au 11/01/2015).

○ 1 adjoint technique service multi-accueil.

▪ Congé de maternité : 1 adjoint technique ateliers municipaux.

- Prime dite de juin et décembre (règlement du 12/12/1986 modifié en 2007) :

Suite à l'augmentation et la complexité des dossiers d'arrêt de travail et des pratiques mises en place, il convient d'y apporter quelques modifications :

III. La prime est versée en général en deux fois :

- Une demi-part en ~~juillet~~ juin – période de référence : janvier à juin
- Le solde en décembre – période de référence : juillet à décembre

VI. La non présence au travail est excusée dans les cas suivants :

- Congés codifiés,
- Ajouter « arrêt maladie » - hospitalisation suivie d'une convalescence : les jours d'arrêts supérieurs à 100 seront défalqués. Ajouter « présenter un bulletin de situation comme justificatif »
- Congés de maternité légaux et congés pathologiques liés à la maternité,
- Ajouter « congé de paternité »,
- Accidents du travail, ajouter « Maladie professionnelle » : ~~de façon collégiale, la commission fera une étude au cas par cas.~~ Remplacer par « Les 6 premiers mois de l'arrêt de travail seront défalqués. Par exemple : un accident du travail a lieu le 01/12/2014. Les arrêts de travail présentés entre le 01/12/2014 et le 31/05/2015 seront défalqués. »

VII. Le coefficient d'ajustement « K » appliqué en fonction de la non présence au travail est le suivant :

Il convient de modifier « Nb de jours début ~~de maladie~~ d'arrêt de travail »

VIII. Formules de calcul de la prime :

Part versée en ~~juillet~~ juin P1
Part versée en ~~janvier~~ décembre P2

8.1 Cas général :

P1 = ½ Salaire de Base (tronqué à l'unité)

P2 = (Salaire de Base x K) – ajouter « P1 » (arrondi à l'unité)

Ces modifications seront prises en compte pour le calcul de la prime de décembre 2014.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Mourad MAKSOU : « Qu'est-ce qui a été modifié dans l'attribution des primes ? »

Agnès TRAVERSIER : « Rien n'a changé »

- Astreintes hivernales :

- Il convient de changer les termes de la délibération n° 14/2006 du 24/03/2006 :
 - suite à l'évolution des cadres d'emploi, la dénomination « agent technique » a changé et s'intitule « adjoint technique ».
 - afin que tous les chauffeurs en possession du permis poids lourds puissent bénéficier de cette astreinte, le cadre d'emploi des agents de maîtrise est à ajouter.
- Les modalités d'organisation ont été modifiées : les saisons hivernales précédentes, un tableau nominatif était établi du 15/11/N au 15/03/N+1. Les hivers n'étant plus aussi rigoureux et pour des raisons budgétaires, l'astreinte sera déclenchée uniquement en fonction des prévisions météorologiques. Ainsi, une majoration de 50 % s'appliquera lorsque le personnel aura été prévenu de sa mise en astreinte moins de 15 jours francs avant le début de la période d'astreinte.

La Commission émet un avis favorable. (cf §I)

- Divers :

- Elections professionnelles le 04/12/2014 : le bureau de vote du Comité Technique s'est tenu en Mairie de 8 h 30 à 16 h 00. Une seule liste (FO) a été élue.
- Les notations et entretiens sont en cours. Un nouveau système sera mis en place en 2015. Les notations disparaissent et seul un entretien aura lieu entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Finances

Situation au 01/12/2014 :

- Trésorerie + 238 299.27 €
- Comparaison Budget/réalisé :

Budget Commune	Budget	Réalisé (dont engagé)
Fonctionnement dépenses	3 428 475.00 €	2 978 901.96€
Fonctionnement recettes	3 428 475.00 €	3 296 466.76€
Investissement dépenses	466 541.00 €	393 921.99 €
Investissement recettes	466 541.00 €	134 289.28 €

Budget 13 logements	Budget	Réalisé
Fonctionnement dépenses	76 100.00 €	14 742.98 €
Fonctionnement recettes	76 100.00 €	23 463.10 €
Investissement dépenses	483 635.00 €	333 831.49 €
Investissement recettes	483 635.00 €	222 050.60 €

Agnès TRAVERSIER : « En novembre, 3 appartements ont été loués, restent 4 à louer d'ici fin février 2015 »

Budget Bâtiments locatifs	Budget	Réalisé (dont engagé)
Fonctionnement dépenses	314 319.00 €	289 042.44 €
Fonctionnement recettes	314 319.00 €	158 945.18 €
Investissement dépenses	2 495.00 €	2 491.65 €
Investissement recettes	35 236.00 €	0.00 €

Budget Bois	Budget	Réalisé (dont engagé)
Fonctionnement dépenses	65 780.00 €	2 601.12 €
Fonctionnement recettes	65 780.00 €	58 629.81 €
Investissement dépenses	51 304.00 €	6 713.30 €
Investissement recettes	51 304.00 €	0.0

- Vestiaires du stade :

Les travaux sont terminés. Nous sommes en attente du versement de l'enveloppe complémentaire par l'assurance et de la subvention de la Ligue de Franche-Comté de Football de 33 700.00 €.

- Opération « 13 logements-Centre » :

- Les travaux du 2^e bâtiment ont été réceptionnés, 3 appartements ont été loués à compter du 01/11/2014.
- Quant au 3^e bâtiment, 2 appartements sur 4 sont quasiment terminés. ERDF et GRDF interviendront en dernier lieu lorsque les 4 logements seront prêts. Nous devons attendre la fin de leurs travaux pour louer cette dernière partie.
- Le solde des subventions sera également versé à la fin des travaux.

- Ligne de trésorerie :

Les versements de la CAF et de PMA nous ont permis de rembourser la ligne de trésorerie assez rapidement. Pour rappel le taux appliqué en cas de retard de paiement est de 8.15%. Une caisse de retraite nous a déjà informés que nous allions recevoir une facture de majoration de retard. Un courrier lui a été adressé demandant d'être indulgent.

- Demande de subvention DETR pour l'achat de deux ordinateurs pour le CCAS (seule la Commune peut prétendre à cette subvention). La Commission émet un avis favorable. (cf §IX)

- Columbarium :

Un contrat de gré à gré est proposé par la Société GRANIMOND qui fournit 1 columbarium (12 cases) et 12 cavurnes. Nous devons nous engager à régler les emplacements familiaux au fur et à mesure des emplacements concédés aux administrés. Au terme de 2 ans, la collectivité s'engage à régler à la société les emplacements non encore concédés. La concession cinquantenaire est fixée à 600.00 €.

La Commission émet un avis favorable.

Mourad MAKSOU ne retrouve pas la tarification qu'il avait proposé lorsqu'il était encore aux affaires.

Agnès TRAVERSIER : « Jean-Claude GIRARD vous donnera des explications »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Préparer les orientations budgétaires (chiffrer les besoins). Un grand flou persiste quant au montant des recettes pour l'année 2015. Nous devons encore faire des efforts financiers en début d'année.
- Les ateliers municipaux ont été cambriolés : destructions et vols de matériels. Dossier en cours.
- A revoir les tarifs de remplacement de la vaisselle et matériel mis à disposition lors des locations des salles polyvalente et des Sociétés.
- Le parc des chaudières est vieillissant. De nombreuses pannes sont à déplorer. La société en charge de la maintenance intervient ponctuellement.

→ COMMISSION « JEUNESSE – VIE SCOLAIRE »

séance du 14 novembre 2014

- rapporteur David GRISEY 🐉

Effectifs :

École Françoise Dolto : 133 enfants,

École Champerriet : 119 enfants,

École Claire Radreau : 112 enfants.

Horaires école maternelle :

Décalage de 5 minutes le matin et le soir (validation par le Conseil d'École et l'Inspecteur d'Académie), soit lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h35-11h30 / 13h30-15h50 et le mercredi : 8h30-11h30.

Premier bilan TAP :

- Effectifs : F. Dolto : 68 enfants,
Champerriet : 65 enfants,
C. Radreau : 41 enfants.

- Les plannings sont affichés dans les écoles et sont sur le site internet de la Mairie.

- Participation de Show Time, « Lire et faire lire », la Bibliothèque.

Participation prochaine : Prévention routière/multimédia,

La sauvegarde des fruitiers, l'AMB.

- Spectacle des TAP C. Radreau (atelier Théâtre) pour le Téléthon le 05/12/1/2014.

- Participation au Marché des saveurs, préparation d'objet décoratif pour Noël.

Divers :

Retour très positif sur la qualité des repas.

Sophie RADREAU demande si un rapport a été fait sur les Conseils d'Écoles.
David GRISEY : « Cela paraîtra dans un prochain compte-rendu de Commission »
Sophie RADREAU : « Qu'en est-il de la fréquentation de la crèche ? »
David GRISEY : « Pour l'heure, la fréquentation n'est pas tout à fait stabilisée »

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE »
séances des 06 et 24 novembre 2014
- rapporteur Céline JELIC ↻

Présentation du règlement de mise à disposition et d'utilisation des salles « polyvalente » et « des Sociétés »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Les tarifs relatifs à la location des salles seront revus (réflexion en cours sur éventuellement l'insertion d'un prix à la demi-journée pour la salle polyvalente...).

Il est également souhaité qu'il y ait un marquage au sol dans le local où sont entreposées les tables et les chaises.

Point sur le Salon du Cadeau

44 personnes se sont inscrites au Salon du Cadeau.

Face au succès de cette manifestation et pour des raisons de sécurité, il est évident que nous ne pouvions accueillir tout le monde dans la salle polyvalente. Afin de satisfaire le plus grand nombre d'inscrits et de ne refuser personne, en accord avec l'Amicale des Associations Bavanaises, chargée de l'organisation de cette manifestation, il a été décidé de proposer des abris sur le parvis de la salle polyvalente.

L'attribution des places en salle s'est faite ainsi :

→ la priorité a été donnée aux habitants de Bavans,

→ les places restantes ont été réparties en fonction des matériels demandés et des objets fabriqués.

Il est proposé un turnover des personnes non bavanaises installées dans la salle polyvalente avec celles installées dehors pour les années prochaines.

(À savoir que toutes les manifestations seront repensées, ce point fera l'objet d'une autre réunion de Commission).

Par conséquent, sur ces 44 personnes inscrites, il y a eu 2 désistements (accident, inscription à un autre marché), 3 refus (matériel trop délicat pour être dehors) dont un décidé par la Commission concernant la vente d'une marque de sacs à main non conforme à l'esprit « artisanal » du salon.

En conclusion, 27 exposants étaient en salle et 12 en extérieur.

Réflexion sur l'attribution des subventions aux associations

Les associations doivent être classées en plusieurs catégories (sportives, culturelles...) car les critères (à déterminer) ne peuvent pas s'appliquer de la même manière.

Critères soulevés (beaucoup figurent déjà sur le dossier de demande de subvention) :

- la participation à la vie communale,
- le nombre d'adhérents,
- la prise en compte des matériels utilisés,
- entraîneurs rémunérés, bénévoles indemnisés....
- la recherche de fonds propres (bals, loto, manifestations...)

L'objectif étant d'être le plus équitable possible vis-à-vis des associations. Cette réflexion n'est, pour le moment, qu'à l'état d'ébauche.

Attribution de subventions exceptionnelles relatives :

- A la Course du Mont-Bart

Cette manifestation, à l'origine portée par l'« Amicale des Associations Bavanaises », a été abandonnée faute de recettes (ces dernières étant inférieures voire équivalentes aux charges).

Afin de pérenniser cette action, la précédente municipalité a sollicité une autre association bavaise, « Les Motardwars », et s'est engagée à prendre en charge la totalité des dépenses.

Suite à un nouvel abandon, l'« Amicale des Associations Bavanaises » a accepté de reprendre cette manifestation dans les conditions suscitées.

Elle sollicite donc une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

Montant des inscriptions : 1 317 €

Montant des dépenses : 1 291,52 €

Compte-tenu du coût des t-shirts (625 €), il est demandé à l'Amicale d'avoir une réflexion sur ce point.

Il est également demandé que la subvention ne soit plus donnée dans le cadre d'une subvention exceptionnelle mais dans le cadre du vote du BP.

Accord unanime de la Commission.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- A l'organisation de buvette pour le tir des feux d'artifice

Face à une météo déplorable ce jour (15 août 2014), « La Randonnée Bavanaise », en charge de la gestion de la buvette, du montage, du démontage des stands, de l'éclairage..., a fait un bénéfice trop insuffisant et sollicite une subvention exceptionnelle de 200 €.

A savoir que 10 personnes ont été mobilisées de 14h00 à 1h30.

Accord unanime de la Commission.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

**→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE - COMMUNICATION »
séances des 16 septembre et 25 novembre 2014**

- rapporteur Bernard DURY ↗

ENVIRONNEMENT – BILAN CONSOMMATION ÉNERGIE

☑ Rappel de nos objectifs en matière d'énergie

- Maîtriser les consommations d'énergie pour optimiser au mieux le coût pour la commune et réduire les émissions de gaz à effet de serre sans dégrader le confort des occupants
- Connaître dans le détail tous les équipements de l'ensemble des bâtiments de la commune pour :
 - déclencher des améliorations ou des isolations ciblées en fonction des surconsommations relevées
 - établir un plan d'entretien et de travaux à engager à plus long terme
- Accompagner les démarches et les aides de PMA

Analyse du bilan énergétique de la commune – présentation : pôle énergétique de PMA

**☑ Politique énergétique de PMA pour les communes de l'agglomération – objectif des 3x20 d'ici 2020
(signature de la convention des Maires)**

- Réduire de 20 % les consommations d'énergie
- Diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre
- Porter à 20 % la part d'énergie renouvelable

☑ Objectifs, actions et étapes de la mission menée par PMA en collaboration avec la commune

- Réduire les dépenses tout en préservant le confort par un suivi régulier des consommations et factures
- Diagnostic : bilan sur quatre années avec préconisations
- Détecter les dérives de consommations et les erreurs de facturation
- Optimiser les contrats de fourniture d'énergie (mutualisation des achats de gaz par 26 communes de l'agglomération)
- Assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments
- Sensibilisation des élus et usagers des bâtiments

☑ Analyse du bilan énergétique de la commune (données moyennes entre 2011 et 2013)

- Dépenses totales : 214 000 € soit **59 € par habitant**
- Consommations totales : 2,8 GWh soit 775 kWh par habitant
- Emissions de gaz à effet de serre : 484 t de CO2 soit 133 kg par habitant
- Répartition par secteur :
 - 18 % Eclairage public : 39 000 € pour 400 MWh
 - 82 % Bâtiments : 175 000 € pour 2 400 MWh

☑ Evolution des consommations et dépenses de 2011 à 2013

- 5 % pour les consommations
- + 20 % pour les dépenses

Comparaison des ratios de consommations moyens des bâtiments (en kWhEP/m²/an) sur la période 2010 – 2013

Salle polyvalente	➤ 394	Maison pour Tous	➤ 194
Ateliers municipaux	➤ 291	Mairie	➤ 190
Pôle éducatif Dolto	➤ 276	Salle omnisports	➤ 185
Gymnase Bel-Air	➤ 240	Buvette stade	➤ 175
M. des associations	➤ 238	Ecole Champérier	➤ 175
Salle des sociétés	➤ 227	Ecole Claire	➤ 175
Bibliothèque	➤ 222	Radreau	➤ 86
Gymnase du Centre	➤ 219	La Ferme	

Synthèse globale de l'étude – actions à engager en priorité :

- ☑ **Consommations d'énergie des bâtiments par m² variant parfois du simple au double à volume équivalent**
 - Présence d'isolation dans une bonne partie des bâtiments
 - Installations de chauffage relativement récentes

- ☑ **Consommations d'énergie élevées et en hausse au pôle éducatif Dolto, aux ateliers municipaux et à la salle polyvalente**
 - Nécessité d'optimiser la gestion du chauffage de ces bâtiments par révision des programmations et sensibilisation régulière des usagers
 - Vérifier et envisager le cas échéant une réduction du chauffage dans les écoles pendant les vacances
 - Envisager la suppression du chauffage de la serre
 - Prévoir la pose d'isolation pour certains bâtiments et de temporisation pour les salles avec chauffage électrique
 - Mise en place de sous-compteurs de gaz naturel pour les zones du stade et Bel-Air afin de connaître la consommation de chaque bâtiment

- ☑ **Stabilité des consommations d'éclairage public et forte hausse des dépenses**
 - Equipement des principaux postes d'horloge astronomique et rénovation progressive des lampes après détermination des secteurs prioritaires

- ☑ **Perspectives - Actions de suivi - accompagnement et analyses**
 - Suivi des consommations et facturation
 - Optimisation permanente des contrats de fourniture d'énergie
 - Détection des dérives de consommation
 - Validation par relevé régulier des compteurs
 - Actualisation du bilan des consommations d'énergie
 - Accompagnement face à l'ouverture des marchés de l'énergie (obligation de mise en concurrence des contrats de gaz au 01/01/15) et des deux contrats d'électricité tarif jaune au 01/01/16 (salle polyvalente et Dolto)
 - Assistance technique lors des projets de construction ou de rénovation
 - Validation des choix techniques (matériaux, équipements liés à l'énergie)
 - Aide à la réalisation de dossiers de subventions selon la pertinence du projet

Etude par bâtiments – actions à mener

- ☑ **Pôle éducatif Dolto**
 - Bâtiment construit en 2003 comprenant une partie école maternelle et une partie restauration – 2 050 m²
 - Murs en éléments préfabriqués béton isolés de l'intérieur - Isolation sous toiture par laine de verre
 - Fenêtres en double vitrage
 - Chauffage au gaz naturel à partir d'une chaudière à condensation datant de 2003 avec régulation et programmation
 - Présence d'une ventilation mécanique fonctionnant intensément en permanence
 - ⇒ **Actions à engager :**
 - Régulation de la ventilation en fonction de l'occupation
 - Vérification de la programmation avec enregistreurs de température
 - Sensibilisation des usagers

- ☑ **Salle omnisports**
 - Bâtiment construit en 1990 utilisé quotidiennement comprenant une salle de sport et des vestiaires – 1 950 m²
 - Isolation des murs par l'extérieur - Isolation en toiture par laine de verre
 - Chauffage au gaz naturel de type rayonnant dans la grande salle
 - Chaudière datant de 2005
 - Régulation du chauffage et programmation par zones à 17°C
 - ⇒ **Remarques - actions à engager :**
 - Pas d'excès de consommation pour cette salle
 - Sensibilisation des usagers – température à surveiller

- ☑ **Salle polyvalente (+ boulodrome, les vestiaires du stade et la salle de tennis de table)**
 - Bâtiment comprenant un logement et une grande salle utilisée le week-end et tous les midis pour la restauration scolaire – 815 m²
 - Isolation des murs par polystyrène - Isolation en toiture par 20 cm de laine de verre - Fenêtres en double vitrage
 - Chauffage au gaz naturel à partir d'une chaudière datant de 1999

- Régulation du chauffage par sonde extérieure avec programmation
 - Présence d'une centrale de traitement d'air avec soufflage d'air chaud au plafond
 - ⇒ **Remarques - actions à engager :**
 - Mise en place d'un sous-compteur gaz pour mesurer la consommation de la salle seule
 - Vérification de la programmation avec enregistreurs de température
 - Sensibilisation des usagers à la gestion du chauffage
- ☑ **Ateliers municipaux + serres :**
- Bâtiment construit en 1975 comprenant une large partie ateliers / garage et des bureaux – 978 m²
 - Isolation en toiture par laine de roche ancienne
 - Isolation bureaux par 20 cm de laine de verre dans faux plafonds et doublage des murs par 10 cm d'isolant
 - Chauffage de la partie ateliers par rampes gaz
 - Chauffage électrique de la partie bureaux
 - ⇒ **Remarques - actions à engager :**
 - Chute des consommations de gaz en 2011 et 2012 et retour à des consommations très élevées en 2013
 - Analyse à faire pour retour à la normale dès cet hiver
 - Suppression complète du chauffage de la serre l'hiver
- ☑ **Ecole Champerriet**
- Bâtiment de deux niveaux construit en 1970 – 1 367 m²
 - Isolation des murs par polystyrène extrudé - Fenêtres en double vitrage
 - Présence de faux-plafonds à 2,70 m avec isolation en partie supérieure par 30 cm de laine de verre
 - Chauffage au gaz naturel à partir d'une chaudière à condensation – installation de 2009
 - Régulation du chauffage par sonde extérieure avec programmation
 - Consommation d'eau élevée (proche de 800 m³ par an) en raison de chasses d'eau automatiques aux sanitaires
 - ⇒ **Remarques - actions à engager**
 - Chute des consommations de 20% entre 2010 et 2013 grâce aux travaux d'isolation réalisés en 2011 et 2012
 - Actions envisagées : modification des chasses d'eau automatiques dans les sanitaires
- ☑ **Mairie – CCAS**
- Bâtiment de trois niveaux rénové en 1979 comprenant une extension réalisée en 1975 – 600 m²
 - Isolation des murs par l'intérieur, isolation en toiture de type « mille feuilles »
 - Absence d'isolation de la partie extension, fenêtres en double vitrage
 - Hauteur sous plafond de 2,50 m
 - Chauffage à partir d'une pompe à chaleur en relais d'une chaudière gaz à condensation de 2007 avec sonde ext.
 - ⇒ **Remarques - actions à engager**
 - Doublement des consommations de gaz en 2012 et 2013 par rapport à 2010 et 2011 en raison de l'absence de fonctionnement de la pompe à chaleur
 - Solutions envisagées : remise en service de la pompe à chaleur
 - Isolation extension
- ☑ **Ecole Claire Radreau**
- Bâtiment de deux niveaux construit en 1970 intégralement rénové en 2012
 - Isolation des murs par l'extérieur avec 12 cm de polystyrène - isolation supérieure par 25 cm de laine de verre
 - Isolation des planchers bas par 5 cm de mousse de polyuréthane
 - Fenêtres en double vitrage argon recouvertes de brise-soleils
 - Chauffage au gaz naturel à partir d'une chaudière à condensation de 90 kW installée en 2012
 - Nouveaux radiateurs avec vannes thermostatiques - Régulation du chauffage par sondes
 - ⇒ **Remarques - actions à engager**
 - Chute des consommations de gaz de 40% entre 2010 et 2013 grâce aux travaux de réhabilitation
 - Solutions envisagées : mise en place d'un sous-compteur de gaz pour connaître précisément la consommation
- ☑ **Bibliothèque Bel-Air**
- Bâtiment de plain-pied construit en 1970 et rénové en 2008 – 500 m² - absence d'isolation des murs
 - Toiture en bac acier isolée par 30 cm de laine de roche depuis 2008
 - Fenêtres en double vitrage en partie sud uniquement - hauteur sous plafond de 3 m
 - Chauffage au gaz naturel à partir d'une chaudière de 64 kW datant de 1984
 - Présence d'une régulation et d'une programmation
 - ⇒ **Remarques - actions à engager**
 - Progression des consommations de gaz de 15% entre 2010 et 2013

- Solutions envisagées :
- Vérification de la programmation avec enregistreurs de température
- Remplacement de la chaudière

Maison des associations Bel-Air

- Bâtiment de deux niveaux construit en 1970 – 500 m² - absence d'isolation des murs
- Isolation des combles 23 cm de laine de verre réalisée en 2013 - fenêtres en simple vitrage - sous plafond de 3 m
- Chauffage au gaz naturel à partir d'une chaudière de 80 kW datant de 1994
- Présence d'une régulation
- ⇒ **Remarques - actions à engager**
- Mise en place d'un sous-compteur gaz

Gymnase Bel-Air

- Bâtiment construit en 1965 comprenant une salle et des vestiaires – 391 m² - murs en bardage acier sans isolation
- Isolation supérieure de la grande salle par 20 cm de laine de verre et des vestiaires par 20 cm de laine de roche
- Menuiseries en simple vitrage - hauteur sous plafond de 5 m dans la grande salle
- Chauffage au gaz naturel de 2012 avec régulation
- ⇒ **Remarques - actions à engager**
- Mise en place d'un sous-compteur gaz

Maison pour Tous

- Bâtiment de deux niveaux rénové en 1990 – 430 m² - isolation des murs par 10 cm de laine de verre
- Isolation des combles par 20 cm de laine de verre - fenêtres en double vitrage
- Chauffage au gaz naturel à partir de deux chaudières à ventouse installées en 1999 et 2000
- Présence d'une régulation et d'une programmation

Salle des sociétés

- Bâtiment préfabriqué datant des années 60 faiblement utilisé – 265 m² - absence d'isolation des murs
- Isolation supérieure par 10 cm de laine de verre ancienne - fenêtres en simple vitrage - portes en mauvais état
- Chauffage électrique géré inefficacement
- ⇒ **Remarques - actions à engager**
- Mise en place d'une temporisation pour la gestion du chauffage
- Remplacement des portes

Buvette stade

- Bâtiment faiblement utilisé – 350 m² - absence d'isolation des murs et de la toiture
- Fenêtres en simple vitrage - hauteur sous plafond de 2 m
- Chauffage électrique sans programmation
- ⇒ **Remarques - actions à engager**
- Mise en place d'une temporisation pour la gestion du chauffage

Gaz : mutualisation des achats – résultats des consultations menées par PMA

Rappel

- Mise en concurrence obligatoire des fournisseurs de gaz à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les communes consommant plus de 200 MWh.
- 26 communes ont adhéré à ce groupement (20 GWh - 165 bâtiments).

Résultats des consultations

- **L'objectif de 20% de gain en coût du KW attendu par PMA est atteint.**
- C'est le fournisseur italien ENI qui est l'attributaire du groupement de commandes pour l'achat de gaz, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
- Deux autres fournisseurs de gaz ont répondu : GDF Suez et Gaz de Bordeaux.
- Gains prévisibles : 23 000 € pour la commune soit 9% - le coût total annuel de 121 000 € TTC avec les tarifs actuels sera réduit à 98 000 € TTC avec les tarifs d'ENI.

	Consommation annuelle réelle (MWh)	Coût annuel tarifs actuels 01/11/14	Coût annuel offre ENI année 2015	Economie année 2015 sans baisse des consommations	
SALLE DES FETES	336	20 998 €	15 077 €	5 921 €	28%
GYMNASE	232	13 859 €	10 666 €	3 193 €	23%
BUREAU LA POSTE	63	3 928 €	3 497 €	431 €	11%
BIBLIOTHEQUE BEL-AIR	104	6 337 €	5 236 €	1 101 €	17%
ARCHIVES LA FERME	69	4 280 €	3 752 €	529 €	12%
MAIRIE	73	4 515 €	3 921 €	594 €	13%
ATELIERS MUNICIPAUX	230	13 741 €	10 581 €	3 161 €	23%
ECOLE DOLTO	400	23 731 €	21 537 €	2 194 €	9%
MAISON POUR TOUS	65	4 045 €	3 582 €	463 €	11%
ECOLE PRIMAIRE BEL AIR	249	14 858 €	11 387 €	3 471 €	23%
ECOLE PRIMAIRE CHAMPERRIET	180	10 803 €	8 460 €	2 343 €	22%
TOTAL	2 001	121 096 €	97 694 €	23 402 €	19%

Les écarts de gains s'expliquent par la part de l'abonnement variable en fonction des bâtiments.

Chauffage des bâtiments - réduction des consommations – actions en cours

- Bilan des analyses de 3 bâtiments avec deux techniciens de DALKIA et des représentants de la Commission :
 - École Dolto
 - . nouveau réglage chaudière – gain estimé de 20%
 - . optimisation du réglage de la ventilation en cours : à faire (semble être au maxi en permanence)
 - . température dans les bâtiments : 21° sans remarques des utilisateurs
 - Mairie
 - . nouveaux réglages
 - . mise en marche de la pompe à chaleur (à l'arrêt depuis 2 ans)
 - Salle polyvalente
 - . nouveaux réglages à prévoir pour optimisation du compromis ventilation/chauffage
 - . sonde CO₂ à changer (régulation aléatoire)
- Nouvelles actions à mener rapidement dans les autres bâtiments communaux pour réduire les consommations :
 - Bâtiment des associations – réglage chaudière
 - Ecole Champperriet – limitation de la température du préau (ex : vanne avec butée)
 - ...

Chauffage de la serre

Compte tenu de :

- l'abandon de culture de plantes ou fleurs (désormais achetées à l'extérieur),
- la forte réduction du nombre de plantes entreposées,
- les coûts importants du gaz consommé pour la commune,

la Commission demande l'arrêt définitif du chauffage de la serre avec suppression de l'arrivée du gaz par sécurité.

Déplacement point R rue des Vergers

La position retenue initialement près du stand de tir n'étant pas complètement satisfaisante, nous avons sollicité Néolia pour la mise à disposition d'un parking dans la zone du lotissement non bâtie. Un parking de la rue des Reines-claudes a été retenu en accord avec PMA pour un an (voir plan). Le point R sera déplacé dès que la convention sera signée par les différentes parties avec information à la population concernée.

→ COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – FORÊT - CIMETIÈRE »

séance du 29 octobre 2014

- rapporteur Christian BEDEZ ↗

Forêt

- Les coupes des parcelles vendues à Ronchamp le 12 septembre 2014 sont pratiquement réalisées en totalité et les bois évacués.

- François SITTRE, Technicien ONF, présente l'état d'assiette des coupes pour 2015 :

Parcelle 1	100 m ³
Parcelle 6P	250 m ³
Parcelle 6I	600 m ³
Parcelle 19I	800 m ³
Parcelle 20I	300 m ³
Parcelle 20R	700 m ³

Il explique aux membres de la Commission l'existence de contrats d'approvisionnements liant l'ONF à trois scieries agréées (PIGUET – SANCY – CALVI). Cette procédure garantit la vente des bois à un prix déterminé à l'avance et leur transformation en France.

Les arbres doivent être abattus, débordés et stockés sur des aires facilitant le chargement.

La parcelle 19I correspond tout à fait aux exigences de qualité et d'espace de stockage pour appliquer cette formule.

Après échanges, la Commission propose à l'unanimité de mettre en vente aux adjudications générales les parcelles :

6I	pour 600 m ³
20I	pour 300 m ³
20R	pour 700 m ³

La parcelle 19I pour 800 m³, est proposée en vente en contrat d'approvisionnement avec délégation à l'ONF pour l'organisation et l'exécution de l'abattage et du débordage.

Par ailleurs, la Commission ne souhaite pas vendre les bois des parcelles 1 pour 100 m³ et 6P pour 250 m³.

(cf §VII)

- Le marquage de l'affouage est prévu semaine du 08 au 15 décembre 2015, Monsieur SITTRE participera à nos travaux.

Circulation rue du Clair Soleil

Suite à la pétition présentée par M. BOUÉ et les riverains de la rue du Clair Soleil, la Commission, après examen et réflexion, propose de réaliser un épaulement du trottoir (genre chicane) en bas de la rue. Ce système devrait inciter les automobilistes à emprunter la rue des Pins. Il évite par ailleurs la mise en place de panneaux « interdit sauf riverains » plus ou moins respectés, ou encore l'interdiction de circuler dans le sens de la montée de cette rue.

Réhabilitation ancienne école du Centre

9 logements sont actuellement loués.

Les derniers seront terminés courant février 2015 au plus tard.

Vestiaires du stade

Suite à l'incendie de ce bâtiment, des travaux de remise en état ont été réalisés et sont à présent terminés.

Coût de l'opération : 300 778 € financés par l'assurance AVIVA pour environ 250 000 €, la FFF pour environ 30 000 €, le solde soit 20 778 € par la commune.

Nous disposons ainsi d'un bâtiment remis à neuf.

Ateliers municipaux – Point sur les travaux

Nos équipes assurent régulièrement :

- Taille, tonte des différents espaces verts ou bords de voiries.
- Rebouchage des trous (nids de poule).
- Entretien du matériel.
- Interventions ponctuelles sur les bâtiments ou voiries.

Le contrôle des matériels de déneigement a été réalisé ; ainsi que la taille des arbres le long de la RD et au monument aux Morts, le nettoyage du cimetière, la révision des guirlandes de Noël à poser fin novembre.

Cimetière

Les travaux de mise en place d'un colombarium de 12 cases et 12 cavurnes est prévu courant novembre.

Le coût de l'opération : 14 000 € est pris en charge par la société GRANIMOND suivant le contrat que nous avons passé. Nous remboursons cette dernière au fur et à mesure de la vente des emplacements.

Le carré militaire a été également rénové, coût de l'opération : 1 385 €, financé comme suit :

800 € Souvenir Français, 300 € UNC, et 285 € communaux

Divers

- Lettre de la SCI La Bavanaise (J.-C. SCHOENTGEN) : ce dernier fait part des soucis des voisins et riverains du centre commercial : les véhicules circulent à des vitesses excessives et la mise en place de moyens de ralentissement ainsi que la pose de barrières de protection leur semblent nécessaires.

Considérant que la route est une voie départementale d'une part et que nous sommes là en agglomération... limitée à 50 km/h, la Commission propose de demander à la Gendarmerie de faire des contrôles un peu plus fréquents.

Pour ce qui concerne l'implantation d'une barrière de protection, contact sera pris avec M. SCHOENTGEN pour examen de la question.

- Propreté de terrains en bordure de voirie : deux propriétaires de parcelles rue du Château, et un rue des Rossignols, ont été mis en demeure de procéder au nettoyage de leurs parcelles envahies par les ronces.

- Ex propriété ZAQUI rue de la Mairie (cf §V) : la Commune avait sollicité l'E.P.F. pour l'achat de ce terrain pour un montant de 33 000 €. Il est proposé de le racheter aujourd'hui et d'en rétrocéder une partie (2a37ca) à Madame RAMOS, une seconde partie (1a93ca) à Monsieur HEINHORN, le reste (1a92ca) restant propriété communale pour y aménager un parking à l'angle des rues de la Mairie et de la Vieille Vie.

- PMA a programmé pour 2015 la réalisation d'un retournement pour les bus route de Présentevillers. Ce projet inclut l'installation d'un point R enterré. La commune aura en charge les aménagements nécessaires à l'enfouissement des containers.

- Les Commissions qui travaillent sur le SCOTT du Pays de Montbéliard ont été constituées à PMA.

Quatre thèmes ont été déclinés :

- 1- Population – Habitat
- 2- Économie
- 3- Qualité des espaces
- 4- Environnement

Jean-Claude GIRARD fait partie de la Commission 3.

- La Commission demande que soit réalisé le traçage de parkings devant la chapelle (en accord avec le Diocèse), sur la cour de l'ancienne école du Centre, la cour de la mairie, la rue des Écoles devant le bâtiment rénové avec deux places réservées aux handicapés, et le passage piéton vers le salon de coiffure FRED.

- Le point R de la rue des Vergers occasionne des désagréments aux riverains. Néolia, qui dispose de plusieurs terrains sur la rue des Mirabelliers non encore vendus, nous autorise son déplacement provisoire sur une de ces parcelles.

XI – Décisions

- **Décision 02/2014** : Signature du Bail de location du logement communal conventionné situé 08 rue des Écoles, Bâtiment n°2, 1er étage, avec Madame DONZÉ Patricia
- **Décision 03/2014** : Signature du Bail de location du logement communal conventionné situé 08 rue des Écoles, Bâtiment n°2, 2^{ème} étage, avec Madame PETITE France
- **Décision 04/2014** : Signature du Bail de location d'un local communal comprenant un garage et une cave, situé 10 rue des Écoles, avec Madame DENIS Solange
- **Décision 05/2014** : Signature du Bail de location d'un local communal comprenant un garage et une cave, situé 10 rue des Écoles, avec Monsieur MATOUG Nabil
- **Décision 06/2014** : Règlement frais de maîtrise d'œuvre / Incendie en juillet 2013 des vestiaires du stade de football
- **Décision 07/2014** : Signature du Bail de location du logement communal conventionné situé 08 rue des Écoles, Bâtiment n°2, Rez-de-chaussée, avec Madame GARNIER Annie

XII – Comptes-rendus de Municipalité

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Les comptes-rendus des 15 septembre, 13, 20 et 27 octobre, et 03 novembre 2014 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

XIII – Divers

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

- **Madame le Maire** demande de voter pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 067 € au Centre Communal d'Actions Sociales, en vue des aides aux emplois précaires.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Il convient de se prononcer sur une décision modificative : prélèvement de 3 067 00 € du chapitre 012 (Charges de personnel), pour alimenter l'article 657362 (Subventions au CCAS)

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

● **Recensement** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la population de Bavans sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2015.

La Commune est chargée d'organiser le recensement et percevra une dotation forfaitaire de 8 147.00 € destinée à la prise en charge des frais liés à la campagne.

Huit agents recenseurs seront recrutés. Ils participeront obligatoirement à deux demi-journées de formation (les 06 et 13 janvier 2015). Il est proposé de verser à chaque agent recenseur :

- Forfait fixe par logement recensé : 3.06 €
- Forfait si 85 % des questionnaires traités en 3ème semaine : 100 €

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Madame le Maire demande aux Commissions de préparer leurs orientations budgétaires pour le début de l'année prochaine ; et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux Conseillers.

Séance levée à 21h15